URBANISME

# LABENNE

## QUELLES AUTORISATIONS POUR QUELS TRAVAUX ?

**Sans formalité* SF | Déclaration préalable DP | Permis de construire PC**

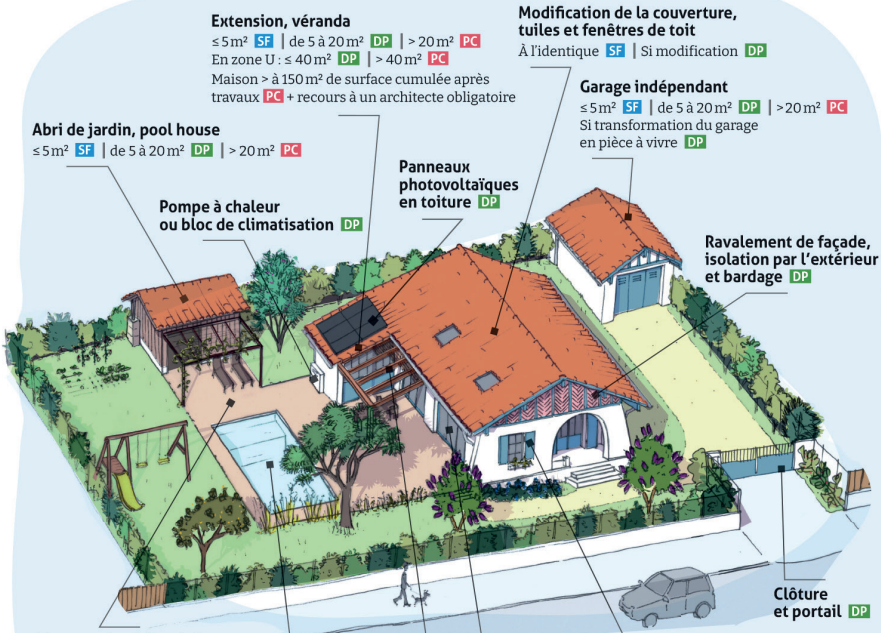


Document élaboré par le CAUE 40 en partenariat avec l'ADAC1 - Septembre 2026 - Illustration Lauriane Tarascou CAUE 40

**SERVICE URBANISME LABENNE**
**05 59 45 46 60**

**HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**

**>> mercredi de 09h à 12h**
**>> jeudi de 09h à 12h**

*** ne dispense pas de respecter le PLU**

**RENSEIGNEZ-VOUS AUPRÈS DU SERVICE URBANISME DE LA COMMUNE**

# CONSTRUIRE, RÉNOVER, AGRANDIR, ET SI VOUS COMMENCIEZ PAR UN CONSEIL GRATUIT ?

## VOUS AVEZ UN PROJET ? LE CAUE EST À VOS CÔTÉS POUR VOUS AIDER

Agrandir sa maison, rénover une façade, aménager ses combles, construire un abri de jardin, clôturer sa parcelle… Ces projets, aussi enthousiasmants soient-ils, soulèvent souvent beaucoup de questions. Par où commencer ? Quelles règles respecter ? Comment intégrer son projet dans le paysage du quartier ou du village ? Comment éviter les erreurs coûteuses avant même de poser la première pierre ?

C'est pour répondre à ces interrogations que vous pouvez consulter le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE).

## UNE STRUCTURE PUBLIQUE AU SERVICE DES HABITANTS

Le CAUE des Landes est une association départementale chargée de promouvoir la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale. C'est un organisme indépendant qui s'adresse à tous : particuliers, professionnels, élus ou encore jeunes publics. Par ses actions de conseil, de formation, d'information et de sensibilisation, le CAUE des Landes remplit une mission de service public.

Concrètement, si vous êtes un particulier porteur d'un projet, vous pouvez solliciter un conseil individuel et gratuit avec un architecte-conseiller ou un paysagiste-concepteur. En toute confidentialité, vous échangez sur votre projet, vos contraintes, vos envies.

Le conseiller vous aide à mieux le définir, à identifier les points de vigilance, à comprendre les règles d'urbanisme qui s'appliquent à votre terrain.

### CONTACTEZ-NOUS !

**Des permanences près de chez vous**

Des permanences sont organisées régulièrement à l'échelle du territoire départemental. Les conseillers vous reçoivent ainsi à Dax, Labouheyre, Mont-de-Marsan, Parentis-en-Born, Saint-Martin-de-Seignanx et Saint-Vincent-de-Tyrosse.
Le conseil peut aussi se faire par visio, mail ou téléphone.
Contactez-nous rapidement pour prendre rendez-vous !

## NEUTRE, INDÉPENDANT, GRATUIT

Ce qui distingue le CAUE d'un professionnel privé ? Son indépendance totale.

Les conseillers du CAUE ne réalisent pas les travaux, ne vendent aucun produit, ne défendent aucun intérêt commercial. Leur seul objectif : vous donner les clés pour prendre les meilleures décisions. Ils ne se substituent pas à votre architecte ou à votre artisan ; ils vous aident à aborder votre projet avec davantage de clarté et de sérénité.

**Que vous en soyez au stade de l'idée ou que votre projet soit déjà bien avancé, il n'est jamais trop tôt - ni trop tard - pour consulter le CAUE !**

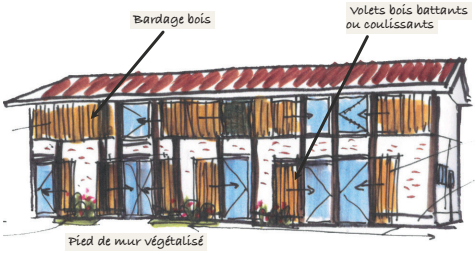


40 Landes
c|a.u.e
Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

**155, rue Martin Luther King**
**40 000 MONT-DE-MARSAN**
**05 58 06 11 77**
**contact@caue40.com**
caue40.com